

LUNDI 10 FÉVRIER 2020

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : M. Jean-Philippe Bouffard, Mme Cynthia St-Pierre, Mme Johanne Gagnon, M. Ghislain Vachon, M. Éric Bergeron et Mme Alexandra Champagne ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8046-0220

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8047-0220

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que ceux-ci soient adoptés tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par la conseillère Johanne Gagnon, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de janvier 2020 tels que déposés au montant total de 292 384.55 \$.

8048-0220

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport annuel du Président du CCU.

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que le rapport du Président du Comité de consultation d'urbanisme soit accepté tel que donné.

8049-0220

ADOPTÉE

Budget du CCU 2020.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement qu'un montant de 500.\$ soit accordé pour l'année 2020 pour le budget de fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme.

8050-0220

ADOPTÉE

Concordance et courte échéance - Emprunt par billets au montant de 105,000 \$.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 105 000 \$ qui sera réalisé le 18 février 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
176-0719	105 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 176-0719, la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOHANNE GAGNON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	9 200 \$	
2022.	9 500 \$	
2023.	9 700 \$	
2024.	10 000 \$	
2025.	10 400 \$	(à payer en 2025)
2025.	56 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 176-0719 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Financement du règlement d'emprunt 176-0819 - Adjudication du contrat.

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	10 février 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 février 2020
Montant :	105 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 février 2020, au montant de 105 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 200 \$	2,10000 %	2021
9 500 \$	2,15000 %	2022
9 700 \$	2,20000 %	2023
10 000 \$	2,30000 %	2024
66 600 \$	2,40000 %	2025

Prix : 98,31600

Coût réel : 2,79914 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

9 200 \$	3,04000 %	2021
9 500 \$	3,04000 %	2022
9 700 \$	3,04000 %	2023
10 000 \$	3,04000 %	2024
66 600 \$	3,04000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,04000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

9 200 \$	3,40000 %	2021
9 500 \$	3,40000 %	2022
9 700 \$	3,40000 %	2023
10 000 \$	3,40000 %	2024
66 600 \$	3,40000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,40000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 18 février 2020 au montant de 105 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 176-0719. Ces billets sont émis au prix de 98,31600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

Dépôt - Liste des contrats de plus de 2,000\$ totalisant plus de 25,000\$ avec le même contractant.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 122, la Loi prévoit l'ajout de certaines informations qui doivent être publiées sur le site Internet de la municipalité, notamment : Au plus tard le 31 janvier de chaque année, liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (Art. 961.4 C.M. et 477.6 L.C.V.). Cette liste est déposée au conseil et a été publiée sur le site internet de la municipalité en janvier.

8053-0220

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes - Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska.

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020 ;

8054-0220

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Matricule	Lot	Montant dû
1213-32-3368	4 793 770, 4 478 242, 4 793 790	155.93 \$
1413-26-7409	5 207 428	128.29 \$
1814-58-0987	4 479 004	1 927.30 \$
2117-95-8238	4 793 718, 4 478 782	1 363.78 \$
2110-89-4093	4 478 832	843.22 \$
1416-79-6662	4 479 028	50.85 \$
2115-16-7596	4 478 969	2 358.52 \$
1610-82-7153	4 479 289, 4 479 292, 4 479 291, 4 479 288	2 132.12 \$
1710-92-2217	4 793 873	1 507.03 \$
2314-03-0929	4 477 454, 4 478 018	1 410.30 \$
1710-90-2162	4 793 877	1 644.77 \$
2010-84-6755	4 478 815	89.91 \$
1609-83-1728	4 478 706	2 048.37 \$
2117-96-2766	4 793 706	284.55 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par la conseillère Alexandra Champagne, il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés dont les montants

us n'auront pas été payé d'ici le 18 février 2020 et que ces dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska ;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire désigne Julie Roberge à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2020.

ADOPTÉE

Déclaration d'intérêts- contrat de déneigement auprès du MTQ.

CONSIDÉRANT QUE le service d'entretien hivernal sur la route 261 de la Ville de Daveluyville et Saint-Valère est sous la responsabilité du Ministère des Transports;

8055-0220

CONSIDÉRANT QUE depuis la saison 2016-2017, la Municipalité de Saint-Rosaire détient le contrat de déneigement du 6^e rang de Saint-Rosaire, jusqu'à l'intersection de la route 261 à Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire manifeste un intérêt afin de pourvoir à la gestion de l'entretien hivernal pour le (déneigement et le déglçage) sur une section de la route 261 à partir du 6^e rang de Daveluyville jusqu'à l'intersection de la route 161 de St-Valère, d'une longueur d'environ 7 kilomètres;

CONSIDÉRANT QU' une distance d'environ 5 kilomètres fait partie de la Municipalité de St-Valère et 2 kilomètres fait partie de la Ville de Daveluyville, dont la Municipalité de Saint-Rosaire demandera l'obtention de compétence pour effectuer l'entretien hivernal sur cette portion de route;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à devenir opérationnelle pour l'entretien de la route 261 à compter de l'hiver 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement qu'une demande soit adressée au responsable du Ministère des Transports et la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant la prise en charge de l'entretien des chemins en hiver en 2020-2021, sur la route 261 à partir de la jonction du 6^e rang de Daveluyville jusqu'à l'intersection de la route 161 de St-Valère sur une distance d'environ 7 kilomètres et que le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer, avec le Ministère des Transports, l'entente pour l'entretien de la portion de la route 261.

ADOPTÉE

Résolution d'entente avec les municipalités de Daveluyville et Saint-Valère.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire a informé les dirigeants du Ministère des Transports de son intérêt à effectuer l'entretien hivernal pour la saison 2020-2021, sur la route 261 à partir du 6^e rang de Daveluyville jusqu'à l'intersection de la route 161 de St-Valère;

8056-0220

CONSIDÉRANT que pour entretenir cette portion d'environ sept (7) kilomètres nous avons besoin de l'approbation de chacune des municipalités;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement qu'une demande soit adressée à la Municipalité de St-Valère et la Municipalité de Daveluyville pour que chacune d'elle nous donne compétence pour effectuer l'entretien hivernal (déneigement et déglçage) à compter de la saison hivernale 2020-2021, sur une distance d'environ 5.2 kilomètres sur la route 261 à St-Valère et d'environ 1.6 kilomètre sur la route 261 à Daveluyville, conditionnellement à ce que le Ministère des Transports signe un contrat avec la Municipalité de Saint-Rosaire pour cette portion de route.

ADOPTÉE

Contrat de service - conception d'un nouveau site web.

ATTENDU la Municipalité désire moderniser son image;

8057-0220

ATTENDU que le site Internet de la Municipalité est la porte d'entrée privilégiée pour chercher de l'information;

ATTENDU la proposition de la Ville de Victoriaville de fournir un service professionnel de location et maintenance de la plate-forme web MuniData.ca ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu d'autoriser le Maire Harold Poisson à signer une entente de service avec la Ville de Victoriaville pour la location et la maintenance de la plate-forme Web MuniData, au montant de 5,000\$ plus taxes ainsi qu'un montant de 2,500\$ plus taxes pour la mise à niveau annuelle du gestionnaire.

ADOPTÉE

Soumission pour panneau commémoratif pour l'église.

ATTENDU qu'il serait intéressant de rendre accessible l'historique de notre église sur un panneau commémoratif;

ATTENDU que ce panneau pourrait être érigé sur le parterre de la Commission scolaire juste à l'avant des cloches;

ATTENDU que la Fabrique et la Commission scolaire devraient être sollicitées pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches auprès de la Commission scolaire des Bois-Francs et de la Fabrique de la Paroisse Bienheureux-Jean- XXIII pour l'installation d'un panneau commémoratif de l'ancienne église de Saint-Rosaire.

8058-0220

ADOPTÉE

Soumissions - Réparations au garage municipal.

ATTENDU que la structure du garage municipal a été endommagée par un camion de déneigement ;

8059-0220

ATTENDU que la Municipalité a demandé des soumissions et a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaires	Coût plus taxes
Desrochers Construction	1150 \$
Les Constructions Ré-Anne 2010	1760 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse provenant de « Desrochers Construction » s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à retenir le plus bas soumissionnaire, soit «Desrochers Construction», pour effectuer les travaux de réparation au garage municipal au montant de 1,150 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Emploi d'été Canada – Demande de subventions.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu que la Municipalité de St-Rosaire présente une demande financière dans le cadre du programme d'emplois été Canada 2020, en vue d'obtenir de l'aide financière pour le projet d'été du camp de jour ainsi que pour le projet de jardins communautaires et l'entretien des plates-bandes.

8060-0220

ADOPTÉE

Signature d'une entente d'autorisation et d'échange de renseignements avec la Commission scolaire.

ATTENDU que les municipalités ont la responsabilité de rendre accessible une offre de services de camp de jour se déroulant dans un environnement sécuritaire;

8061-0220

ATTENDU que toute municipalité doit être capable de déterminer si son service de camp de jour est en mesure d'offrir le soutien requis pour une expérience d'intégration positive auprès des enfants à partir de renseignements fournis par les parents ou tuteurs;

ATTENDU qu'il s'avère essentiel que les municipalités disposent de toutes informations pertinentes permettant d'évaluer adéquatement les besoins spécifiques de certains enfants afin de mettre en place les accommodements dont ils pourraient avoir besoin durant leur séjour au camp de jour;

ATTENDU que la Municipalité et la Commission scolaire ont avantage à se partager de l'information visant à permettre aux enfants de vivre une expérience de camp de jour positive, adaptée et un retour en classe harmonieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels avec la Commission scolaire des Bois-Francs pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire autorise la présentation du projet d'augmentation et amélioration des services récréatifs et sportifs pour les citoyens de Saint-Rosaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

8062-0220

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Vachon, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le

projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire désigne monsieur Guillaume Poisson, coordonnateur en loisir comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

Dissolution du comité Récréatif St-Rosaire.

ATTENDU la complexité, la lourdeur administrative et les frais d'administration concernant la gestion du Comité Récréatif St-Rosaire;

8063-0220

ATTENDU que les membres du Comité Récréatif St-Rosaire ont fait une résolution pour procéder à sa dissolution en date du 8 janvier 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que le conseil municipal accepte d'intégrer le bilan financier du Comité Récréatif St-Rosaire à même ses états financiers pour l'exercice 2020 et années subséquentes.

ADOPTÉE

Fermeture du compte de la bibliothèque et création d'un fonds.

ATTENDU la complexité, la lourdeur administrative et les frais bancaires reliés au compte de la Bibliothèque municipale;

8064-0220

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement :

QUE le compte de la bibliothèque à la Caisse des Bois-Francs soit fermé et que le solde du compte soit transféré à la Municipalité de St-Rosaire.

QU'un fonds bibliothèque soit créé servant aux achats et activités pour la bibliothèque.

ADOPTÉE

Centre de prévention suicide - Offre de formation gratuite.

ATTENDU que le centre de prévention suicide d'Arthabaska-Érable offre gratuitement la formation « Agir en sentinelle pour la prévention suicide » d'une durée de 7 heures ;

8065-0220

ATTENDU que cette formation peut s'avérer être un outil intéressant au soutien psychologique et qu'elle pourrait être offerte à tous nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon et résolu unanimement que la municipalité s'engage à publiciser la formation dans notre journal l'Écho et à prêter un local à Centre de prévention suicide afin de permettre la formation.

ADOPTÉE

Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2020.

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

8066-0220

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement Socioéconomique;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des éditions centricaises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT : de déclarer que la Municipalité de Saint-Rosaire appuie les Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020 par cette résolution.

ADOPTÉE

Annonce dans le bottin de l'exposition agricole de Victoriaville 2020.

ATTENDU que la Société d'agriculture des Bois-Francs a transmis son offre de renouvellement de publicité dans le bottin de l'Exposition agricole;

8067-0220

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Rosaire ne renouvelle pas son annonce dans le bottin agricole en 2020;

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne à 20h30.

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge, directrice
générale et secrétaire-trésorière